"La promotion du droit continental" et "l'apport économique des politiques de diversité à la performance de l’entreprise"

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 22/09/2014

Saisines liées :
L’INFLUENCE DE LA FRANCE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE PAR LA PROMOTION DU DROIT CONTINENTAL
L'APPORT ÉCONOMIQUE DES POLITIQUES DE DIVERSITÉ À LA PERFORMANCE DE L’ENTREPRISE : LE CAS DES JEUNES DIPLÔMÉS D’ORIGINE ÉTRANGÈRE
Revoir la séance du 23 septembre 2014

Ordre du jour

Présentation et vote du projet d'avis "L’influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental"

Présentation de l'étude intitulée "L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l’entreprise : le cas des jeunes diplômés d’origine étrangère"

L’influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Projet d'avis présenté par David GORDON-KRIEF, au nom de la section des affaires européennes et internationales

Dans un contexte mondial profondément reconfiguré par la modification des équilibres géostratégiques et économiques et l’émergence de nouveaux acteurs, le droit est devenu un instrument d’influence majeur.

Permettant de régir efficacement les rapports économiques, sociaux et environnementaux, la mise en place de systèmes juridiques cohérents est indispensable au développement démocratique et économique des sociétés et à la construction de relations équilibrées entre les Etats.

Au delà de la comparaison formelle des vertus respectives du droit de tradition romaine ou droit continental dont est issu le droit français comme deux tiers des systèmes juridiques mondiaux et du droit hérité de la « *Common Law* », il est urgent de comprendre à quel point l’utilisation du droit est capitale dans la stratégie d’influence des Etats : la promotion du droit continental peut et doit devenir un levier d’influence sur la scène internationale.

Avec ce projet d'avis, le Conseil économique, social et environnemental souhaite mettre l’accent sur la nécessité d’une prise de conscience de ces enjeux. Au-delà, il plaide pour une mobilisation de l’ensemble des acteurs publics et privés autour de la définition d’une vraie stratégie concertée et ordonnée de promotion du droit continental sur la scène européenne et internationale.

L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l’entreprise : le cas des jeunes diplômés d’origine étrangère

Etude présentée par Sonia HAMOUDI, au nom de la section des activités économiques

La question des difficultés d’insertion professionnelle des jeunes a longtemps tardé à être mise à l’agenda politique. Toutefois, s’il est une catégorie fortement concernée par les discriminations à l’embauche et qui ne sauraient reposer uniquement sur des problématiques purement sociales ou territoriales, c’est bien celle des jeunes, dont les jeunes diplômés issus de l’immigration.

Sous-représentés dans le monde de l’entreprise, ces derniers le sont encore plus dans les postes à responsabilité. Afin de lutter contre les discriminations qui frappent « les oubliés de l’égalité des chances », la Charte de la diversité a été rédigée en 2004, marquant la volonté des entreprises, au travers de la RSE, de se saisir de la question des discriminations liées aux origines. La diversité est apparue comme un atout au service de la performance économique autant qu’un élément de politique sociale voire sociétale.

Toutefois, force est de constater que l’objectif de la charte n’a pas été atteint en France. L’étude dresse un bilan de cette charte qui, en élargissant ses objectifs, a perdu de son impact sur sa cible initiale. Elle s’interroge sur la possibilité d’améliorer la mesure de la diversité des origines dans les entreprises tout en s’inscrivant dans un cadre constitutionnel français très éloigné du modèle anglo-saxon.

© - copyright CESE - Avril 2024